



RAPPEL

Visite de
prévention
résidentielle

Depuis le mois de juin, les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Prévost effectuent des visites de prévention résidentielle dans les secteurs du district 2, soit les Clos-Prévostois.

Le but des visites est de réduire au minimum les pertes de vies humaines, matérielles et environnementales reliées aux incendies de bâtiments d'habitation résidentiels.

Lors d'une visite, les pompiers s'assurent de :

- Vérifier la conformité des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone dans les résidences;
- Minimalement un avertisseur de fumée fonctionnel par étage;
- Moins de dix ans;
- Minimalement un avertisseur de monoxyde de carbone;
- Sensibiliser et informer la population sur l'importance d'avoir des avertisseurs en nombre suffisant, bien localisés et fonctionnels;
- Répertoire l'information.

Les visites de prévention arrivant à leur fin, nous sollicitons votre aide pour atteindre nos objectifs ! Si vous étiez absent lors de la visite des pompiers, ceux-ci vous ont laissé un accroche-porte comportant un lien vers le formulaire d'auto-inspection.

Merci de prendre un moment pour compléter ce formulaire ! Votre collaboration nous aide à assurer la sécurité de tous.

Lien vers le formulaire d'auto-inspection :
ville.prevast.qc.ca/auto-inspection

DU 4 AU 10 OCTOBRE 2026

Semaine de la
prévention des incendies

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 4 au 10 octobre 2026.

Chaque année au Québec, les incendies, c'est en moyenne :

- 4 951 maisons endommagées (13 maisons chaque jour);
- 308 personnes blessées;
- 27 000 personnes évacuées.

Suivez ces 10 conseils pour prévenir les incendies :



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE
C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

AVERTISSEUR
DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

PLAN D'ÉVACUATION
EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

COMMENT ÉVACUER
VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

ARTICLES
DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

SOURCE
DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

MONOXYDE
DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attaché à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

PRÉVENIR LES FEUX
DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

RAMONAGE
DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

CENDRES
CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre
service de sécurité incendie

Québec.ca/prévention-incendies

Votre
gouvernement

Québec

vivez Prévost